

BIO

BULLETIN MUNICIPAL

2025

Bio
LE VILL4GE



LE MOT DU MAIRE

En ce début d'année, je souhaite partager avec vous un bilan des actions menées et les perspectives pour notre commune.

Tout d'abord, notre engagement en faveur de l'environnement se concrétise avec la mise en place d'un **atlas de la biodiversité communale**, un projet confié à **Rémi Dupont**, qui permettra une meilleure connaissance et préservation de notre patrimoine naturel.

Sur le plan intercommunal, la **communauté de communes** a connu un nouveau changement de présidence, avec l'élection de **Jean-Claude Fouché, Maire de Lanzac**. Ce quatrième changement depuis le début de la mandature témoigne d'une période de transition importante.

La vie associative reste un pilier essentiel de notre dynamisme local, et je tiens à remercier chaleureusement tous les bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année pour animer notre commune.

En matière d'urbanisme, l'enquête publique du **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** s'est déroulée en **2024**. Nous espérons que cette étape décisive permettra d'aboutir à une validation du projet en **2025**.

Toutefois, nous devons aussi faire face à des incivilités préoccupantes. Le récent dépôt illégal de **pneus usagés** sur notre territoire rappelle l'importance de respecter les circuits de recyclage existants, notamment en se rendant en déchetterie ou en sollicitant les revendeurs agréés.

D'autres dossiers nécessitent une vigilance particulière, comme l'installation d'une **antenne relais**. Si nous comprenons la nécessité d'améliorer la couverture mobile, nous regrettons le **manque de concertation de l'opérateur SFR** et restons attentifs à l'évolution de ce projet afin qu'il respecte les enjeux environnementaux et urbanistiques de notre commune.

Enfin, nous avons défini des **zones d'accélération pour les énergies renouvelables**, ciblant principalement les **toitures en fibrociment des bâtiments agricoles et artisanaux**. Cette démarche vise à encourager la transition énergétique tout en facilitant l'instruction des dossiers.

L'année qui s'ouvre sera donc marquée par de nombreux défis, mais aussi par des opportunités pour notre commune. Restons engagés, solidaires et tournés vers l'avenir.

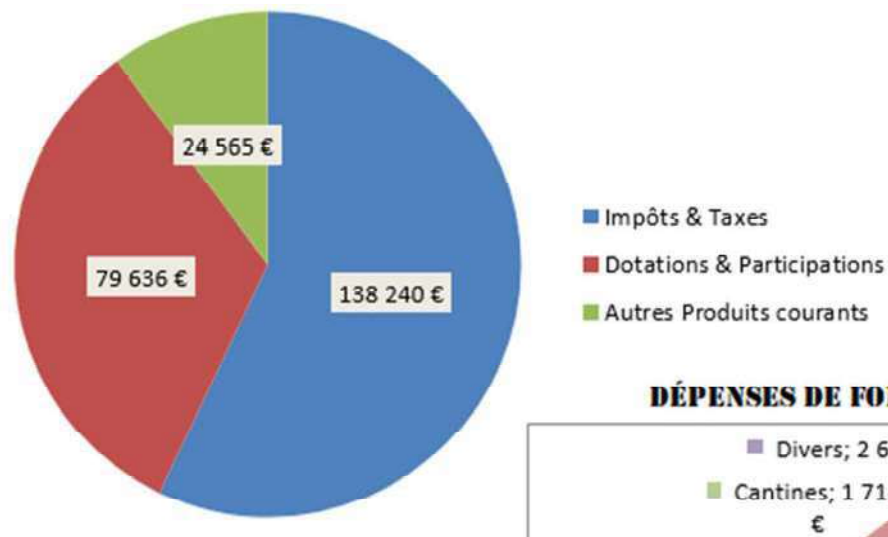
Philippe LEONARD



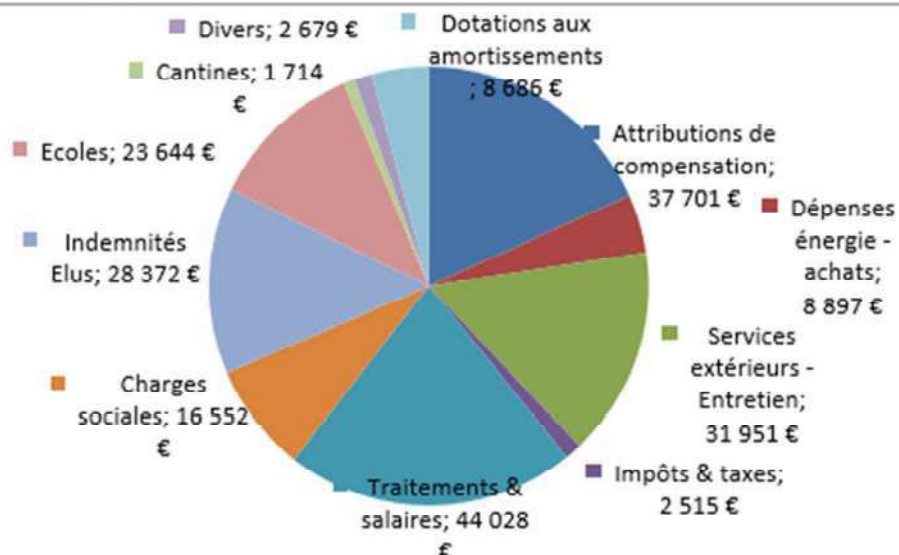
Le mot du Maire

BUDGET DE LA COMMUNE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 242 441 €



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 206 737 €



EVOLUTION DE L'EXCÉDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT



L'excédent brut de fonctionnement représente la ressource dégagée par le fonctionnement courant, hors coût du financement de l'investissement (les charges et les produits financiers), du renouvellement des immobilisations (dotations aux amortissements) et des charges et produits exceptionnels.

L'excédent de la section de fonctionnement sert à couvrir les investissements de la commune ; cette année, cet excédent a permis d'autofinancer l'acquisition du camion benne pour 31.200€, du terrain pour l'agrandissement du cimetière à hauteur de 10.600€ et la borne incendie de 3.400€.

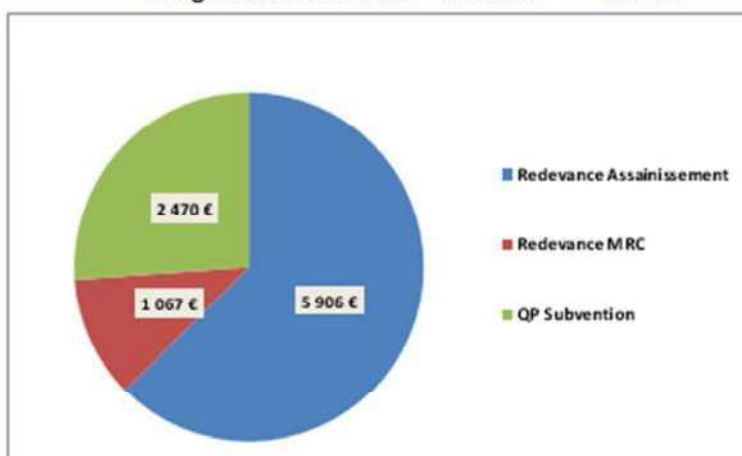
BUDGET ASSAINISSEMENT

Depuis la création de la Station d'épuration à Bio c'est la commune sur les conseils techniques du SYDED qui assure la maintenance, l'entretien et les investissements de celle-ci.

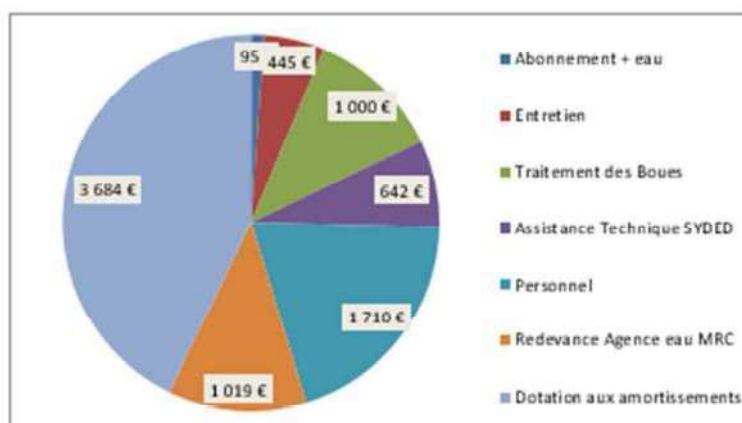
Après délibération le conseil a décidé d'adhérer au syndicat nouvelle génération du Limargue Ségala .

Pourquoi ce choix : Le Syndicat Limargue Ségala dispose de captages importants sur la Dordogne, le Tolerme et le Lot ; son réseau de distribution de 2800km comporte de nombreuses sections neuves, de bon diamètre et permet d'alimenter en secours la plupart des agglomérations du nord du Lot ou des Syndicats des eaux. 78 communes sont adhérentes pour l'eau et 30 communes pour l'assainissement regrouper en différents syndicats qui peuvent choisir soit l'affermage (SAUR ou VEOLIA) soit la régie (commune). Ils reprennent les actifs et les passifs ainsi que le personnel s'il y a lieu. Les communes disposent d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au conseil du Syndicat Limargue Ségala afin de participer aux diverses orientations et décisions du Syndicat.

Budget Assainissement - Recettes 8 961 €



Budget Assainissement - Dépenses 10 764 €



AIDES AUX HABITANTS

Aides licence sportive et culturelle

Le sport et la culture jouent un rôle essentiel dans le développement et l'épanouissement de nos enfants.

Pour en favoriser l'accès, le **conseil municipal de Bio** a décidé de maintenir l'**aide financière de 30 euros** pour les licences sportives et culturelles des enfants de **moins de 18 ans**.

Cette aide est destinée aux **familles résidant dans la commune**. Pour en bénéficier, il suffit de déposer en mairie un **justificatif de domicile**, un **RIB** et la **licence concernée** pour chaque enfant.



Cette initiative vise à encourager la pratique sportive et culturelle en allégeant le coût pour les familles.

Frelons asiatiques : une menace à ne pas négliger

Cette année, de nombreux habitants ont dû faire appel à des entreprises spécialisées pour éliminer des **nids de frelons asiatiques**, une problématique que la **mairie de Bio** considère comme essentielle pour la sécurité et l'environnement.

Selon certains **entomologistes**, un nid de frelons asiatiques peut contenir entre **400 et 500 reines**, favorisant ainsi une expansion rapide de l'espèce. Cette prolifération constitue un réel danger pour les **colonies d'abeilles**, menaçant la pollinisation et donc la reproduction des plantes à fleurs.

De plus, les **piqûres** de cet insecte peuvent être dangereuses, notamment pour les personnes allergiques.

Face à ces risques, le **conseil municipal** a décidé de **maintenir la prise en charge financière la destruction des nids**. Les habitants concernés devront signaler la présence d'un nid en mairie, qui se chargera de contacter un **prestataire spécialisé** pour effectuer l'intervention. Cette mesure a également été adoptée par Cauvaldor. Cette mesure vise à protéger aussi bien la **biodiversité** que la **sécurité des habitants**.

Lancement de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) de Bio : Ensemble pour la nature



La commune de Bio est fière d'annoncer le lancement de son projet d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), une initiative ambitieuse et collective visant à mieux connaître, protéger et valoriser la richesse de notre patrimoine naturel. Ce projet, mené en partenariat avec des acteurs locaux et régionaux, invite chaque habitant à contribuer à une dynamique commune de préservation de la biodiversité.

Ainsi qu'une collaboration avec des partenaires tels que la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, et l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Ces experts nous aideront à approfondir nos

connaissances, notamment sur la faune et la flore locales.

Enfin, ce projet sera également une source d'inspiration pour d'autres communes qui, à leur tour, souhaiteront valoriser leur patrimoine naturel en créant leur propre ABC.

Voici tout ce qu'il faut savoir sur cet ABC et comment vous pouvez participer

Qu'est-ce qu'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) ?

Un ABC est un outil scientifique et participatif permettant de répertorier et de cartographier la biodiversité d'un territoire donné. Concrètement, il s'agit de recenser les espèces animales et végétales ainsi que les milieux naturels de la commune. Ce travail apporte une meilleure compréhension des écosystèmes locaux et aide à orienter les politiques publiques vers une gestion plus respectueuse de l'environnement.

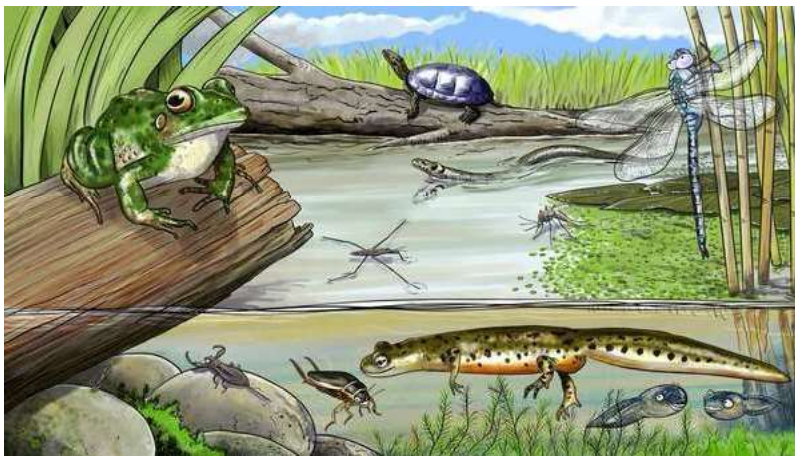
Pour la commune de Bio, cet ABC est une opportunité unique de mobiliser les élus, les citoyens et les associations autour d'un projet commun pour l'avenir de notre biodiversité locale.



Un projet collectif pour tous les habitants

L'objectif principal de l'ABC de Bio est d'impliquer l'ensemble des habitants et acteurs locaux afin de :

- Partager les connaissances : Les citoyens sont invités à transmettre leurs observations, qu'il s'agisse de signalements d'animaux comme les hérissons ou les chauves-souris, ou de précisions sur des lieux tels que des mares ou des haies remarquables.
- Renforcer la sensibilisation : Comprendre la biodiversité, c'est aussi mieux la protéger. Le projet vise à encourager des pratiques responsables, comme la réduction de la coupe des haies ou la préservation des zones humides.
- Construire une base de connaissances : Les données recueillies seront utilisées pour élaborer une cartographie précise des milieux naturels et des espèces présentes sur le territoire.



Les étapes clés du projet

1ère année : mobilisation et inventaires

Dès cette première année, plusieurs actions seront mises en place :

- Compilation des données existantes : Les informations collectées par divers organismes (LPO Occitanie, Natura 2000, etc.) seront centralisées pour créer une vue d'ensemble.
- Programme PRAM (mares) : Un recensement des mares de la commune permettra d'évaluer leur état et leurs enjeux de conservation.
- Inventaires ciblés et participatifs : Les habitants pourront participer à des observations sur des espèces locales comme les hérissons, hirondelles, ou encore les chouettes.
- Sensibilisation à tous les niveaux : Des animations seront organisées lors des marchés, et des activités éducatives seront proposées aux écoles

Les deux années suivantes : approfondissement et actions concrètes



En s'appuyant sur les données collectées, la commune prévoit de :

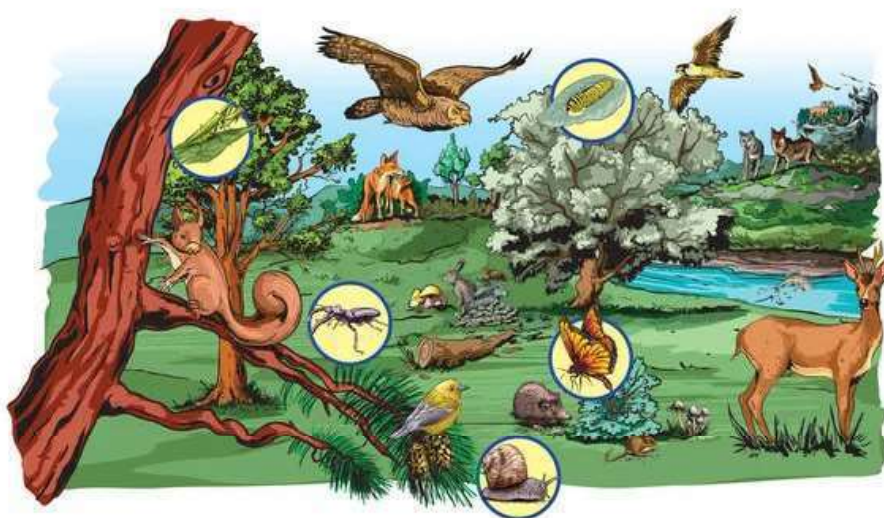


- Mieux caractériser les milieux forestiers, les zones humides et les prairies naturelles.
- Sensibiliser les propriétaires fonciers pour protéger les habitats sensibles.
- Proposer des actions concrètes, comme la plantation de haies ou la création de mares.
- Intégrer les résultats dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Pourquoi participer ?

Votre contribution est essentielle. En signalant vos observations ou en participant aux activités, vous pourrez :

- Découvrir les richesses naturelles de votre commune.
- Jouer un rôle actif dans la préservation de la biodiversité.
- Transmettre un environnement de qualité aux générations futures.



Une communication accessible

Pour rester informé, consultez les articles “Actualités de l’ABC de Bio” sur le site internet de la commune. Flyers et communiqués seront aussi diffusés pour toucher tous les habitants.

Ensemble, faisons de l’ABC de Bio un exemple de mobilisation réussie au service de la biodiversité !

VOIRIE

COMPÉTENCE VOIRIE : QUI FAIT QUOI ?

Cauvaldor

- Aménage et entretient des routes communales classées qui lui ont été transférées, en fonction de leur état au moment du transfert.
- Assure les réparations et entretiens réguliers.

Les communes

- Interviennent pour des mises en sécurité d'urgence (inondations, chute d'arbres, etc.).
- Prennent en charge tout nouvel investissement, comme la création de lotissements ou l'installation de panneaux.

Le département du Lot

- Gère les routes départementales et leurs abords hors agglomération.
- Entretien la chaussée dans les zones urbaines (en agglomération).

COMMENT SONT PRISES LES DÉCISIONS ET FIXÉES LES PRIORITÉS ?

1. **Les communes** établissent leurs programmes de travaux en fonction de leurs besoins et priorités locales.
2. **Une commission d'élus** intercommunale analyse ces demandes et priorise les projets pour l'ensemble du territoire.
3. **Les décisions finales dépendent :**
 - de l'état de dégradation des voies ;
 - des longueurs initialement transférées par chaque commune ;
 - de l'enveloppe budgétaire allouée par Cauvaldor.

URBANISME

Nombre de demandes d'autorisations d'urbanisme traitées

Au cours de la période considérée, le service urbanisme de la commune a traité les demandes suivantes :

- **Certificats d'urbanisme (CU)** : 8 demandes déposées.
- **Déclarations préalables de travaux (DP)** : 12 demandes enregistrées.
- **Permis de construire (PC)** : 7 demandes instruites, parmi lesquelles 2 ont été classées sans suite ou ont fait l'objet d'un rejet tacite.
- **Permis de démolir (PD)** : 1 demande reçue et traitée.

Reversement des frais d'urbanisme

La commune reverse au service urbanisme de CAUVALDOR une contribution financière par type de dossier déposé :

- **Certificat d'urbanisme d'information (CUa)** : 24 € par dossier.
- **Certificat d'urbanisme opérationnel (CUb)** : 37 € par dossier.
- **Déclaration préalable de travaux (DP)** : 75 € par dossier.
- **Permis de construire (PC)** : 107 € par dossier.
- **Permis de démolir (PD)** : 87 € par dossier.

Cette répartition permet de mieux comprendre le volume de demandes traitées par la commune ainsi que les contributions financières associées à chaque type d'autorisation d'urbanisme.

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

- < 5 m² : aucune formalité

- < 20 m² : **DP**

- > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre

aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti

- < 20 m² : **DP**

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité

- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité

- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**

- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : **DP**

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : **DP**

GARAGE

- < 5 m² : aucune formalité

- < 20 m² : **DP**

- > 20 m² : **PC**

- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité

- < 100 m² ouverte : **DP**

- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**

- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE
CLÔTURE
DP

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : aucune formalité

- < 20 m² : **DP**

- > 20 m² : **PC**

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m² : aucune formalité

- < 40 m² : **DP**

- > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

PATRIMOINE

Une année calme pour le patrimoine, les travaux intérieurs de l'église sont terminés et les objets ont trouvé leur place dans la vitrine blindée.

Nous avons fait une demande pour faire classer le monument aux morts, et la croix que l'association racine nous a fait voir sous un nouveau jour.

Nous sommes dans l'attente de la venue du conservateur pour son avis.

Nous voulons profiter de sa venue pour voir avec lui afin de rejoindre les murs de l'église où les herbes poussent.

Il est à noter que la commune a acquis un terrain afin d'agrandir le cimetière, celui-ci était complet Le dernier agrandissement datait du début des années 80.

Sur conseil de la société des Pompes funèbres Malaurie nous allons prolonger la disposition du dernier agrandissement.

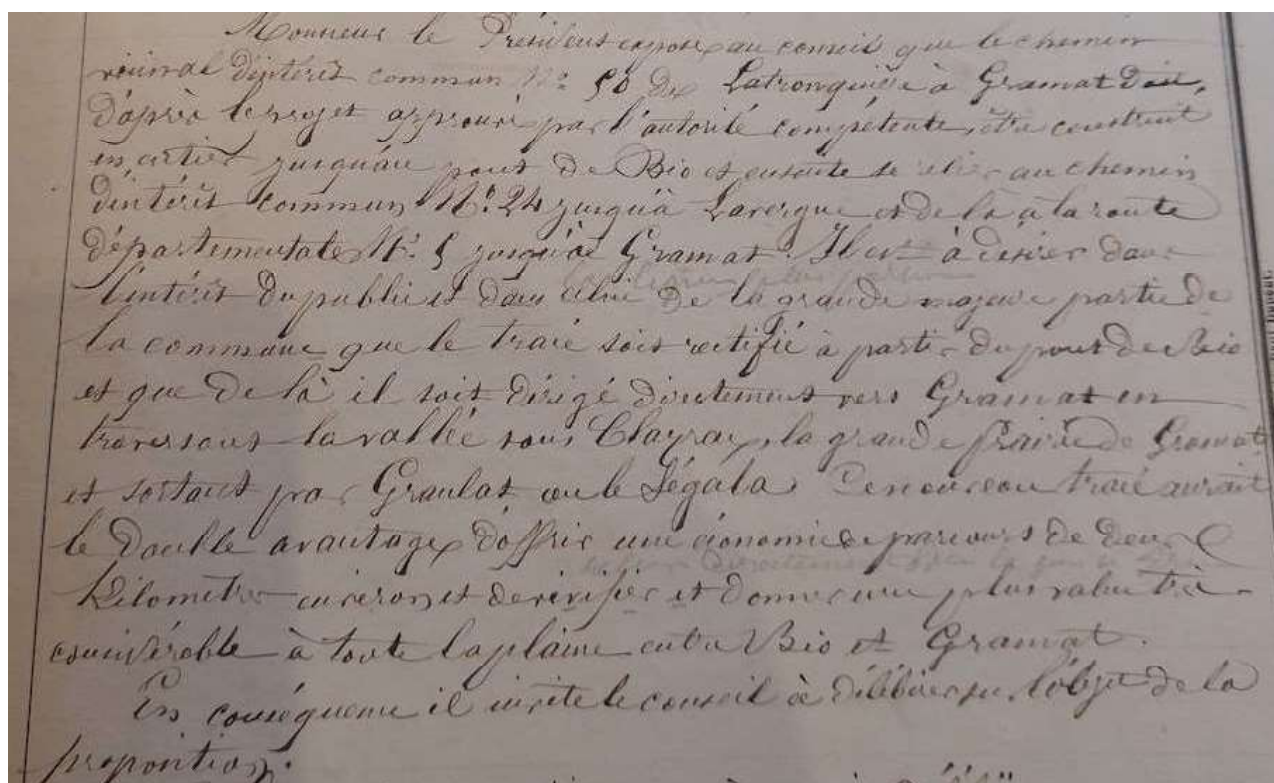
Nous allons devoir aussi travailler sur un nouveau columbarium car la pratique de l'incinération se développant nous allons être en manque de place sur celui existant.

un peu d'histoire ...

Il est des choses que nous pensons avoir toujours existé...mais la route que nous empruntons tous pour aller sur Gramat par la prairie a été créé en 1872.

Le tracé devait joindre Latronquière à Gramat. A l'époque, l'économie de 2 km et la valorisation de la prairie étaient dans les avantages de cette nouvelle route.

L'année précédente c'est la route allant du haut de la côte de Palaret, à l'entrée du Bourg qui a vu le jour .. Il était indiqué, à l'époque, que depuis 30 ans la commune était bien mal dotée sur les routes et chemins



La 42ème édition des Journées européennes du patrimoine qui aura lieu le samedi 20 et le dimanche 21 septembre 2025 verra l'organisation d'un concert de musique baroque dans l'Eglise de Bio

Ce concert sera orchestré par un ensemble de 5 musiciens, « jeunes talents » qui présenteront au public des instruments qu'il n'a pas encore entendus (théorbe, flûte traversière baroque, clavecin) et de donner de la visibilité à ce jeune ensemble qui commence à se faire un nom.

Ce concert s'inscrit dans le but d'aller au contact du public lotois, en se déplaçant dans les communes rurales de notre territoire, et de faire découvrir la musique baroque, offre relativement rare surtout en dehors de la saison d'été.



Carrefour des Arts

Nouveau à Gramat, **Carrefour des Arts** association loi 1901 crée en avril 2024 et située 40 av du 11 novembre, nous propose des rencontres artistiques avec des artistes locaux qui proposent des



expositions de peintures, photos, dessins, lectures poétiques, spectacles chanteuses chanteurs d'auteurs compositeurs. Elle nous propose également un bar associatif et son espace cosy au coin du feu. La contribution à l'adhésion est libre, vous serez informé des évènements si vous laissez vos coordonnées. (info@carrefourdesarts.fr 06 18 72 40 32)

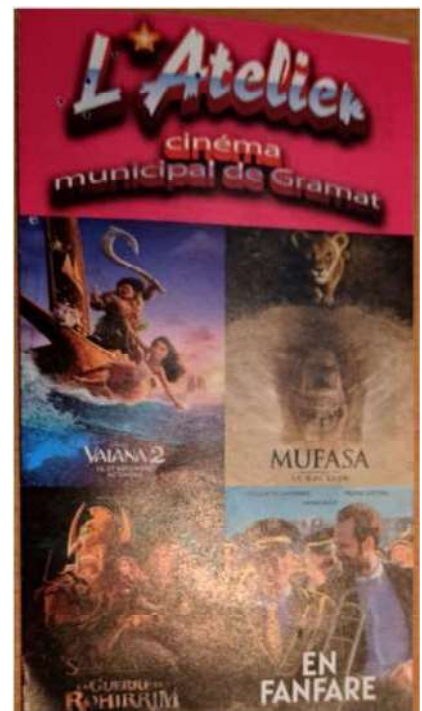
Cinéma de Gramat

L'atelier vous propose à un prix très abordable (5,50€ la place) des films très récents et très variés à des horaires adaptés à tous, jeunes ou moins jeunes, actifs ou sédentaires.

Contacts :

Tel : 05 65 10 61 12 Programme : www.cinematelier.fr/

ou chez tous vos commerçants



MARCHE FESTIF

Marché festif 2024

Depuis plusieurs années, notre marché festif et gourmand, organisé et géré uniquement par la municipalité, obtient un succès de plus en plus grandissant.

Dès 18 heures, tous les jeudis en juillet et août, cela permet d'amener une animation très appréciée dans notre commune.

Une population autochtone d'ici et des environs et vacanciers aiment se retrouver chaque semaine dans une ambiance conviviale et amicale.

Restauration, buvette, tables et bancs à disposition, chacun peut se concocter un petit repas champêtre et le déguster sur place, en plein air ou sous chapiteau (un de plus a été installé cette année) dans une ambiance musicale très appréciée.

Venant renforcer notre fidèle équipe de commerçants, pour la première et deuxième année, deux petites nouvelles :

Anaïs, Biotoise d'origine et Lauranne d'Issendolus, nous ont régalié

- Une avec des succulentes et diverses pâtisseries
- L'autre avec d'excellentes et originales gaufres salées et sucrées.

Aussi en attendant les beaux jours, souhaitons-nous, nous retrouver tous en bonne santé et dans la bonne humeur pour notre prochain marché 2025.



SIAEP THEMINES

VOTRE FACTURE D'EAU CHANGE :

En 2024 nous vous avons annoncé une augmentation de 15 % de votre facture, augmentation que nous avons jugée disproportionnée par rapport aux investissements et nos délégués au Syndicat des Eaux de Thémynes avaient votés contre. Cette augmentation a porté le prix du m³ à $1,71 + 0,33 = 2,03\text{€}$ Hors Abonnement le m³ et **3,44€** TTC abonnement et pollution compris pour une consommation de 100m³.

En 2025 votre facture va encore changer ! L'Agence de bassin Adour Garonne a décidé de remplacer la taxe pollution de votre facture, par un ensemble de taxes qui vont tenir compte de plusieurs facteurs :

- une redevance consommation fixée à 0,32€ / m³ de 2025 à 2030

- une redevance pour "performance des réseaux d'eau potable" : le tarif de base est fixé à 0,35€/m³ en 2025 puis à 0,14€/m³ de 2026 à 2030, ce montant est modulé en fonction de la performance du réseau par un coefficient de modulation compris entre 0,2 pour une performance Maximale et 1 pour une performance Minimale.

Pour 2025 la valeur a été fixée à 0,07€/m³ soit un coefficient de modulation de la performance à 0,2 ($0,35 \times 0,2 = 0,07$)

Soit pour 2025 une augmentation de 0,06€ / m³

Soit pour 2025, pour une consommation de 100m³ :

$1,71 + 0,39 = 2,10\text{€}$ HT Hors Abonnement le m³

et **3,49€ TTC** le m³ avec Abonnement et Redevances compris pour 100m³ ($0,33 + 0,06 = 0,39$)



VOTRE FACTURE D'ASSAINISSEMENT CHANGE :

(si vous êtes raccordé à l'assainissement collectif)

La redevance modernisation des réseaux de collecte (0,250€/m³) devient Redevance Performance des Systèmes d'Assainissement : (0,105€/m³) en 2025 et pour 2026 un taux allant 0,075€/m³ à 0,250€/m³.

Nos factures d'eau et d'assainissement risquent d'augmenter de façon régulière dans la prochaine décennie. Les réseaux très anciens vont demander des investissements très importants de renouvellement afin de réduire les fuites, le coût des travaux, les taux d'emprunts toujours élevés, la petite taille de nos syndicats : peu de clients et grande longueur de réseaux ont du mal à financer ces travaux et à assurer les dépannages.

L'Importance du Tri et les Conséquences des Décharges Sauvages

Le 16 janvier 2025, une découverte alarmante a été faite au chemin du Bout du Champ de Course : un amoncellement de pneus usagés abandonnés illégalement. Cet acte d'incivilité souligne une problématique récurrente qui nuit gravement à l'environnement et à la santé publique.

Les décharges sauvages dégradent les paysages, polluent les sols et les nappes phréatiques. Les pneus abandonnés constituent un véritable fléau : ils favorisent la prolifération des moustiques, sources de maladies, et peuvent s'enflammer, libérant des fumées toxiques. Pourtant, des solutions existent.

Les pneus de voiture sont acceptés en déchetterie, tandis que ceux issus de l'agriculture ou des poids lourds doivent être repris par les revendeurs. Lors de l'achat, une taxe pollution est intégrée au prix pour financer leur recyclage. Il est donc essentiel que chacun respecte ces filières afin de préserver notre environnement.

Le tri est un geste citoyen qui permet de réduire les déchets et de favoriser leur valorisation. Recycler les pneus, c'est économiser des ressources et limiter les impacts écologiques. Il est impératif de sensibiliser et de sanctionner les responsables d'actes illégaux afin d'enrayer ces comportements nuisibles.

Agissons ensemble pour un cadre de vie plus propre et durable !



TOUS LES EMBALLAGES

Les emballages : on les achète pleins, on les recycle vides !

CEUX EN VERRE :



UNIQUEMENT
les bouteilles, pots et bocaux
sans bouchon ni couvercle



INFO TRI
05 65 21 61 62
www.syded-lot.fr

www.consignesdetri.fr

ET LES AUTRES :



Barquettes...



Pots, boîtes...



Bouteilles, flacons et tubes...



Sachets, films...



Cales d'emballage...



Briques et boîtes...



Canettes, boîtes de conserve, aérosols...

+ LES PAPIERS "LECTURE"



Journaux, revues, prospectus, enveloppes, feuilles...

+ LES PETITS MÉTALLIQUES



Couvercles, bouchons...



Dosettes de café, thé...



Portions vides individuelles



Blisters vides de médicaments



Opércules



Feuilles aluminium froissées



Bougies chauffe-plats



Pas de piles

DANGER RISQUES INCENDIES

Les piles, les accumulateurs et les objets rechargeables doivent être impérativement déposés dans les conteneurs spécifiques présents à l'entrée des magasins ou à la déchèterie. Ces objets contiennent du lithium qui peut provoquer des incendies (y compris dans votre poubelle).



Quelques précisions :

Ne déposez rien qui puisse blesser un agent de tri (verre, seringue...)
Ne dégradez pas les conditions de travail des agents en déposant des couches, serviettes hygiéniques, lingettes, mouchoirs, essuie-tout... Ils ne sont pas recyclables.
Il faut bien vider les emballages, mais il est inutile de laver.
Aplatissez les gros cartons pour éviter l'encombrement du bac de tri.

TRIONS MIEUX À LA DÉCHÈTERIE

JETONS MOINS AVANT TOUT !



LES DÉCHETS VOLUMINEUX ET/OU DANGEREUX

La déchèterie vous permet de TRIER les déchets trop VOLUMINEUX pour votre poubelle et/ou DANGEREUX pour la santé et l'environnement. Ils pourront ainsi être expédiés vers des filières adaptées pour leur DÉPOLLUTION et leur VALORISATION.



VOLUMINEUX

ET/OU

DANGEREUX

- Appareils électriques
- Batteries, piles
- Bois traité
- Cartons vides
- Cartouches d'encre
- DASRI : déchets de soins piquants (autotraitement)
- Emballages souillés de produits toxiques

- Films (autour des palettes)
- Gravats
- Huiles et filtres moteur
- Huiles et graisses alimentaires
- Lampes (fluocompactes, leds...)
- Métaux
- Mobilier
- Palettes, cagettes
- Plâtre

- Pneus (auto/moto sans jantes)
- Produits toxiques (peintures, aérosols, solvants, chlore...)
- Radiographies
- Textiles propres
- Végétaux (branches)
- Verre
- "Autres" : déchets volumineux non dangereux sans filière de valorisation

- Liste susceptible d'évoluer dans le temps et selon la configuration des déchèteries -

Aidez-vous de cette liste pour classer vos déchets avant de les apporter à la déchèterie.



Piles, lampes, cartouches d'encre, bouteilles de gaz, extincteurs, mobilier et électroménager : vous avez l'opportunité, soit de les déposer dans des bornes spécifiques à l'entrée de certains magasins, soit de les faire récupérer gratuitement par le commerce (même en ligne) lors d'un achat de remplacement.

INFO TRI
05 65 21 61 62
www.syded-lot.fr

Certains déchets sont interdits en déchèterie. En cas de doute, consultez le site du Syded ou appelez le service INFO TRI



LES OBJETS EN BON ÉTAT OU RÉPARABLES



Le Syded installe sur certaines déchèteries un conteneur destiné aux objets en bon état dès lors qu'un partenariat est possible avec une association en capacité de les gérer.

Les déchèteries équipées sont celles de Capdenac-Gare, Cahors, Gourdon, Puy-l'Évêque et Vayrac. - Vérifiez cette liste sur syded-lot.fr ou au 05 65 21 61 62 -

LES TEXTILES

VÊTEMENTS, LINGE DE MAISON, CHAUSSURES

(même usés, tachés ou déchirés)



Vêtements : Tous vêtements et sous-vêtements



Chaussures : Baskets, bottes, sandales...



Linge de maison : Serviettes, torchons, rideaux, draps, plaids, coussins...



Maroquinerie : Ceintures, sacs à main...

ACTUALITES

Agriculture :

Le département du Lot a été concerné par des prédateurs causés par le loup en 2022 et 2023 et au cours de l'été 2024 sur les élevages ovins.

Pour anticiper un éventuel retour de l'animal, l'État propose une aide aux éleveurs. Sur les 128 communes du Lot dont Bio ont été classés en zones à risques.

Cette aide concerne l'achat de chiens de protection et de clôtures électrifiées. Les éleveurs intéressés peuvent s'adresser à la DDT du Lot.

Gabaudet :

La mairie Issendolus a souhaité au cours de l'année 2024 refaire le monument aux morts du site de Gabaudet, elle a demandé une contribution aux communes du Canton.

Notre conseil municipal étant conscient qu'à l'époque les habitants de Bio avaient vécu de près ou de loin cette terrible journée a décidé d'allouer 1 000 euros de subventions exceptionnelles à ce projet, ramené à l'habitant c'est la plus importante contribution du Canton de Gramat.

ASSOCIATIONS

Le mot des chasseurs

Le Président et tous les membres de la Société de Chasse de Bio vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2025.

La Société de Chasse demeure toujours très active avec un total de 70 membres : cartes délivrées aux adhérents chasseurs et membres de droit en ayant cédé à la Société leur droit de chasse.

En organisant son banquet traditionnel et sa paëlla, elle poursuit son rôle d'animation et permet des moments de partage avec les nombreux participants.

Au-delà de ces missions de régulation du grand gibier, son action s'exerce aussi niveau de la biodiversité et notamment de la restauration de points d'eau indispensable à la faune et à la flore, à travers le projet MILEOC 46 (maintien de mares sur des territoires).

En relation avec la Fédération Départementale des chasseurs, à remercier pour son implication, dès 2021 un recensement exhaustif des points d'eau a été réalisé, avec la participation active des chasseurs de BIO, sur l'ensemble du territoire communal.

Ainsi fin 2024, les travaux ont permis de restaurer trois points d'eau : source de l'Estrade (en-amont Fontaine et lavoir de Laparro), la réserve de Clayrac (avec mise en évidence d'une citerne : dite Fontaine de Clayrac), source de bio (terrain aire de jeux à Bio) jadis intarissable.

Ces travaux sont financés avec des fonds extérieurs à la Commune.

Cette opération des chasseurs témoigne de leur engagement à la sauvegarde de nos milieux naturels.

Nous vous souhaitons encore nos meilleurs vœux pour l'année 2025.

Les chasseurs de Bio



Le mot du comité des fêtes :

Le comité des fêtes souhaite tous ses meilleurs vœux aux habitants pour cette nouvelle année.

Pour clôturer 2024, le comité a fait son assemblée générale le 24 novembre pour le bilan financier et moral des deux manifestations, la fête votive et le premier vide grenier qui ont été un succès.

La réélection du bureau pour la troisième année consécutive :

- Trésoriers : Julie Léonard & Lucas Austruy
- Secrétaire : Fanchon Landes
- Présidents : Ninon Landes & Colin Austruy

Nous avons fixé notre date pour la fête votive au 31 Mai et 1 juin 2025. Le programme est en cours de préparation.

Nous avons également reprogrammé le vide grenier qui a beaucoup plu, au 14 Septembre 2025.

Enfin, Nous avons dans l'idée d'organiser un repas d'hiver chaleureux courant janvier 2026.

Toutes les personnes intéressées pour venir s'investir avec nous sont les bienvenus, on les accueille les bras ouverts, n'hésitez pas !

Le comité des fêtes

Le Financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Le **Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)** est une structure publique chargée de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies, ainsi que du secours d'urgence aux personnes. Son rôle est essentiel pour garantir la sécurité des habitants en intervenant sur divers types d'incidents : incendies, accidents de la route, risques naturels, assistance aux personnes en détresse, et bien d'autres situations d'urgence.

Un Financement Assuré Principalement par les Collectivités

Le fonctionnement du SDIS repose sur un financement provenant majoritairement des communes et des intercommunalités, qui contribuent à son budget en fonction de leur population et de décisions prises au niveau départemental.

Une Contribution Fixée par le Conseil d'Administration du SDIS

Contrairement à certaines idées reçues, la commune de **Bio** ne décide pas du montant de sa contribution au SDIS. Cette dernière est fixée chaque année par le **Conseil d'Administration du SDIS**, une instance composée de représentants des collectivités locales et du département.

Pour l'année 2025, cette instance a voté une **augmentation de 1,7 %** de la contribution demandée à chaque habitant. **Ainsi, pour la commune de Bio, la cotisation individuelle est passée de 30,54 euros à 31,10 euros par habitant.**

L'Impact Financier pour la Commune de Bio

Avec cette augmentation, la contribution totale de la commune de Bio au SDIS s'élèvera en 2025 à **11 678,26 euros**. Cet investissement permet d'assurer la continuité et l'amélioration des services de secours, garantissant ainsi la protection et la sécurité de la population face aux risques et aux urgences.

ETAT CIVIL 2024

Naissances :

- Suzanne DELPOUX



Mariages:

- 0 Mariage
- 2 PACS



Décès:

- Jean-Claude FARAL
- Hélène COULOMB
- Richard GRABKOWSKI
- Jeanne FARAL née SOL
- Philippe BROUSSE
- Jean-Louis PEGOURIE



Recette de la PESCAJOUNE

La pescajoune est une spécialité du Sud-Ouest, plus précisément du Quercy (Lot & Tarn et Garonne), que les anciens dégustaient en plat principal ou en dessert. Une recette généreuse, familiale et délicieuse, aux multiples variantes, presque aussi nombreuses qu'il y a de fruits ! À chaque saison sa Pescajoune ! Laissez vos papilles parler !

Ingrédients

- Farine : 6 cuillères à soupe
- Lait : 6 cuillères à soupe
- Oeufs : 3 oeufs entiers
- Sucre : 2 cuillères à soupe
- Huile : 2 cuillères à soupe
- 2 pommes
- 1 pincée de sel
- Parfumer à de l'eau de vie locale (ou de la vanille)



Préparation

1. Faire la pâte à crêpe avec tous les ingrédients - Mettre de côté les pommes.
2. Il faut bien laisser reposer la pâte pour que celle-ci soit suffisamment épaisse. Elle doit être plus épaisse qu'une pâte à crêpe normale.
3. Lorsque la pâte est prête. Peler les pommes et les couper en lamelles fines. Mélanger les à votre pâte.
4. Prendre une poêle et huiler la légèrement. Lorsque celle-ci est bien chaude, verser y 2 louches de pâte contenant les fruits. Votre Pescajoune doit faire environ 4 mm d'épaisseur. Laisser la dorer d'un côté puis de l'autre.
5. Servir la Pescajoune bien chaude, saupoudrée d'un peu de sucre.

Conseils

Elle peut s'accompagner d'un bon thé ou d'un peu de cidre !

Vous pouvez, selon vos goûts et la saison, remplacer les pommes par des poires, des abricots ou des fraises...

La pescajoune peut aussi se décliner en salé, avec du lard par exemple

NUMEROS UTILES

MAIRIE DE BIO

05.65.33.19.02

mairie@commune.bio

SYNDICAT DE L'EAU DE THEMINES

05.65.40.96.89 ou 06.87.50.30.74

SECOURS

POMPIERS

18

GENDARMERIE

17

SAMU

15

URGENCES SANTE

MAISON DE SANTE GRAMAT

05.65.40.67.27 ou 3966

PHARMACIE DE GARDE

3237

CENTRE ANTIPOISON

01.40.05.48.48

ENFANCE MALTRAITEE

119

JEUNES VICTIMES DE VIOLENCES NUMERIQUES

3018

VIOLENCES CONJUGUALES

3919

ALLO MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES AGEES

ET PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP

3977

LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES

05.65.53.51.40

SUICIDE ECOUTE

3114 ou 01.45.39.40.00

BESOIN D'HEBERGEMENT URGENT

115

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

cias@gramat.fr

SECURITE SOCIALE

www.ameli.fr

IMPOTS

www.impots.gouv.fr